

Incidents impliquant des fidèles de l'église de Jésus-Christ de Banamè : comprendre pour inverser l'ascendante tendance à la violence.

Définie comme un « Ensemble déterminé de croyances et de dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. »¹, la religion devrait être un instrument de paix et de construction de paix dans les communautés². Les questionnements deviennent alors justifiés dès qu'elle peine à être, en permanence, cet instrument de paix. Serait-ce un indicateur de ce que Karl Marx exprime en affirmant que "la misère religieuse est, d'une part, l'expression de la misère réelle, et, d'autre part, la protestation contre la misère réelle. La religion est le soupir de la créature accablée par le malheur, l'âme d'un monde sans cœur, de même qu'elle est l'esprit d'une époque sans esprit. C'est l'opium du peuple"³ ?

Au Bénin, ces questionnements ont du sens depuis janvier 2014 avec des manifestations, de plus en plus violentes, qui impliquent des fidèles religieux dont des fidèles de "l'église catholique de Jésus-Christ"⁴ de Banamè. En effet, la naissance de l'Eglise de Jésus-Christ de Banamè se situe dans les années 2009. Le

Réseau Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le réseau d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine.

Le programme a démarré avec les pays du Bassin du fleuve Mano (Sierra Leone, Guinée, Libéria et Côte d'Ivoire) avant de s'étendre à tous les pays de la CEDEAO. Depuis 2002, WANEP a signé avec la CEDEAO un Protocole d'Entente (PE) dans le cadre du renforcement des capacités en matière de prévention des conflits. L'un des buts de cet accord est de servir d'interface entre WARN et ECOWARN qui est le système d'alerte précoce et de réponses rapide de la CEDEAO (www.ecowarn.org) afin d'optimiser la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest.

Par cet accord, WANEP dispose, depuis 2003, un bureau de liaison dans l'enceinte du Secrétariat de la CEDEAO à Abuja au Nigéria.

Pour renforcer le système régional ECOWARN, WANEP a installé, au niveau des 15 pays de la CEDEAO, un système national d'alerte précoce. Celui du Bénin, animé par WANEP-Bénin est dénommé BeWARN (www.wanepbenin.org). Il a été officiellement lancé le 19 septembre 2013 au Chant d'oiseau à Cotonou.

Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP n'utilise que des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi est la prévention de l'instabilité.

premier incident sensible impliquant des fidèles de Banamè remonte au 03 janvier 2014.

¹ www.larousse.fr/dictionnaires/francais/religion/67904

² « Le but de la religion est d'être une source d'unité et de concorde entre les peuples du monde », a écrit Baha'u'llah (1817-1892), le fondateur de la religion bahaïe. Cependant, la religion constitue trop souvent le plus grand écueil sur le chemin de la paix.

³ Karl Marx, 1843, Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel, consultable par le lien <https://www.marxists.org/francais/marx/works/1843/00/km18430000.htm>

⁴ Appellation utilisée par les dirigeants de Banamè dans le cadre d'un recours ayant débouché sur une décision de la Cour Constitutionnelle du Bénin, DCC 14-188 du 11 novembre 2014

Depuis lors, au moins treize (13) différents incidents majeurs ont été répertoriés avec des dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Le dernier incident en date a révélé un inquiétant potentiel de violence et d'initiatives de revanche violente qui pousse à l'analyse en termes de prévention des crises et de promotion de la cohabitation interreligieuse. Après une revue des dispositions légales relatives à la liberté de religion au Bénin (I) et une analyse des tendances que dégagent les différents incidents (II), des recommandations (III) seront formulées aux fins de renforcer la cohabitation pacifique entre religions au Bénin.

I. De l'exercice de la liberté de religion au Bénin

Le Bénin est un pays de religions. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) de 2013, la population béninoise pratique le christianisme (tout bord confondu) à 48,5%, l'Islam à 27,7%, les religions endogènes à 14,2% et autres religions à 5,8% tandis que 2,6% ne pratiquent aucune religion.

Ces chiffres justifient le choix du régime de laïcité par l'Etat béninois car il porte l'ambition de relever le défi majeur de la cohabitation pacifique des citoyens relevant de plusieurs religions. C'est dans cette logique que la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 a consacré son article 23⁵ à la liberté de culte et de religion. Cette disposition constitutionnelle se veut l'internalisation, aussi bien de l'article 18⁶ de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, que de l'article 8⁷ de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981. Ainsi, les institutions, les communautés religieuses et les individus ont le droit de jouir de ce droit sans restriction aucune⁸. Cependant, si l'exercice de la liberté de religion et de culte est édictée pour le respect des libertés individuelles des adeptes et des autres confessions religieuses, il reste que l'exercice d'une religion ne doit pas être source de tensions ni de soulèvements de la population et ne doit pas porter atteinte à l'ordre public comme l'ont réaffirmé plusieurs décisions de la Cour constitutionnelle⁹.

⁵ « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public établi par la loi et les règlements. L'exercice du culte et l'expressions des croyances s'effectuent dans le respect de la laïcité de l'Etat »

⁶ L'article 18 de la DUDH dispose : "Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites."

⁷ L'article 8 de la Charte dispose : "La liberté de conscience, la profession et la pratique libre de la religion, sont garanties. Sous réserve de l'ordre public, nul ne peut être l'objet de mesures de contrainte visant à restreindre la manifestation de ces libertés."

⁸ Cette liberté de culte se manifeste par la multitude d'églises, de mosquée et de temples ou couvents vodoun sur toute l'étendue du territoire. Les signes et souvenir d'une cohabitation pacifique entre différentes religions sont encore vivant et interpellent notre conscience. Il s'agit par exemple de la cohabitation entre le « Temple des Pythons » et la Basilique de l'Immaculée Conception de Ouidah. A Porto-Novo, c'est la proximité entre mosquée et église catholique qui fascine.

⁹ DCC 14-188 du 11 novembre 2014 accessible par le lien http://www.cour-constitutionnelle-benin.org/doss_decisions/DCC%2014-188%20.pdf

En somme, il est consacré un pluralisme religieux avec prohibition de toute suprématie d'une religion sur une autre et de tout extrémisme et radicalisation qui seraient nuisibles à autrui, à la société ou à l'ordre public. S'il est vrai que le fondamentalisme religieux n'a jamais fait partie des traditions du Bénin, que ce soit à travers les lois ou les pratiques religieuses, il existe des faits qui tentent de déconsolider la cohabitation religieuse ancrée dans la tradition béninoise. En effet, malgré cet encadrement légal, on enregistre, depuis 2014, de plus en plus de manifestations violentes qui opposent des fidèles de l'église de Jésus-Christ de Banamè¹⁰ et la population de diverses localités du Bénin. L'intensité progressive des violences qui caractérisent ces affrontements, pour des motifs divers, recommande une analyse de la situation.

II. Analyse des tendances que dégagent les différents incidents impliquant des fidèles de Banamè

De janvier 2014 à février 2017, environ treize (13) incidents et affrontements impliquant des fidèles de Banamè ont été jugés importants puis enregistrés dans le système national d'alerte précoce (BeWARN). A l'analyse, ces incidents appellent des attentions sur les parties impliquées (a), les périodes de survenance (b), les motifs avancés (c) et la dynamique de l'usage de la violence (d).

- a- En face des fidèles de Banamè impliqués dans les différents incidents importants enregistrés, il y a eu, selon les incidents, différentes parties. Dans l'ordre, on note : des adeptes des religions endogènes d'Abomey et d'environs, le gouvernement après conseil des ministres, la population du quartier Kpondéhou de Cotonou, des usagers du marché de Ouando de Porto-Novo, la population de Godomey à Abomey-Calavi, des Fidèles de l'église Catholique Romaine St Jean Marie Vianney du quartier Dépôt à Savè puis les adeptes des religions endogènes d'Abomey. Cette liste des parties révèle, qu'avec le temps écoulé depuis les premiers incidents entre fidèles de Banamè et adeptes de religions endogènes d'Abomey, un premier cycle s'est bouclé. Cela peut justifier le degré relativement élevé de violence, de dégâts et pertes en vies humaines lors de leurs dernières altercations. Dès lors, il y a possibilité qu'un nouveau cycle se boucle avec n'importe laquelle des parties ayant été opposées aux fidèles de Banamè.
- b- De la constitution de l'église catholique de Jésus-Christ en 2009 à la survenance en 2014 du premier incident important impliquant des fidèles de Banamè, il s'est écoulé

¹⁰ Il s'agit d'un schisme de l'Eglise catholique béninoise créée depuis 2009, voir <http://urbi-orbi-africa.la-croix.com/afrique/benin-secte-de-parfaite-defie-leglise-catholique> ou <http://baname.top/>

cinq (05) années. Pendant ces cinq (05) années, des actions et des réactions¹¹ ont induit un assemblage de combustibles qui ont fini par entraîner la survenance de l'incident du 03 janvier 2014. Dès ce premier incident important, une vague de sept (07) différents incidents a suivi sur les sept (07) premiers mois de la même année, soit 62% des incidents importants enregistrés de janvier 2014 à février 2017. Les incidents ont été relativement rares sur les années 2015 et 2016 ; avec la nuance que les deux (02) premiers incidents de 2017 ont été les plus violents, avec les pertes les plus lourdes en terme de dégâts matériels et de pertes en vies humaines.

- c- Sur les motifs de ces incidents importants, les fidèles de l'église de Jésus-Christ de Banamè soutiennent que leurs réactions font suite aux persécutions dont ils font l'objet au nom de leur croyance religieuse. A travers un communiqué publié, le 04 février 2014, en réaction aux décisions du Conseil des ministres du 31 janvier 2014, les responsables de Banamè se défendent que "jusqu'ici, les fidèles de Banamè n'ont jamais cédé aux provocations, malgré qu'ils aient toujours été sujets aux agressions verbales, morales et, souvent physiques. Mais, quand viendra à bout leur patience, ils se défendront, au nom de la légitime défense, dans toutes les agressions. Que Banamè ne soit alors pas incriminé, en ces moments-là. Ceci tient lieu d'avertissement aux agresseurs"¹². A l'opposé, les autres parties soutiennent que les fidèles et les responsables de Banamè "se considérant comme Dieu Esprit-Saint, se croient plutôt au-dessus de toutes les lois de la République et des Institutions. Les manifestations qu'ils organisent sont empreintes de diatribes, d'invectives et de menaces à l'encontre des autorités politiques et administratives, du clergé de l'Eglise Catholique romaine et des dignitaires des autres confessions religieuses "¹³. En analysant les actions des uns et les réactions des autres, l'on peut déduire que les fidèles de l'église de Jésus Christ de Banamè sont pris en aversion par plusieurs parties du fait de leur style de prêche religieuse, un style qui vilipende vertement et régulièrement les autres religions surtout endogènes. A l'avenir et au regard des deux (2) derniers incidents rapportés dans le système national d'alerte précoce, il est fort possible que les aversions deviennent plus

¹¹ Le dimanche 03 février 2013, la Conférence Episcopale du Bénin (CEB) a sorti une déclaration pour confirmer les sanctions infligées aux responsables de l'église de Jésus Christ et a invité ses fidèles à ne pas céder à la tentation. Suite à cette publication, la réaction de la responsable de l'église de Banamè ne s'est pas fait attendre. Dans la même journée de ce dimanche, au cours de sa rencontre avec ses fidèles, notamment, à Agbondjèdo, à Akpakpa, elle a largement commenté le message de la CEB. Elle a invité ses fidèles à laisser les églises à ceux qui s'en croient les propriétaires et attendre de vivre bientôt les messes encadrées par les évêques de Dieu Esprit-Saint, qui suivront des prêtres nommés à cet effet. Aussi, considère-t-elle que tous les Papes de l'église catholique ne sont que terrestres et qu'en dehors de Saint Pierre, seul le Pape Christophe XVIII est désigné par Jésus. (<http://dieu-esprit-saint-au-benin.blogspot.sn/2013/02/>).

De plus, l'église de Banamè immédiatement réagit, le 03 février 2014, au communiqué du Conseil des Ministres du Vendredi 31 janvier 2014 qui s'est intéressé à la Mission de Banamè. voir http://dieu-esprit-saint-au-benin.blogspot.sn/2014_02_01_archive.html

¹² <http://lemutateur.blogspot.com/2014/02/point-de-presse-de-la-mission-de-baname.html>, consulté le 21 avril 2017, à 21h17mn

¹³ http://www.cour-constitutionnelle-benin.org/doss_decisions/DCC%2014-188%20.pdf

acerbes à l'encontre des fidèles et responsables de l'église de Jésus Christ de Banamè accusés de rituels peu orthodoxes qui ont entraîné des morts suspectes de fidèles et conduit certains dirigeants en prison¹⁴.

- d- En parcourant les différents incidents rapportés, l'on se rend compte de l'émergence progressive de la violence. En effet, les cinq (05) premiers incidents enregistrés du 03 janvier au 03 février 2014 ont été relativement pacifiques c'est-à-dire sans dégâts matériels, sans blessés et sans perte en vie humaine. Les premiers dégâts matériels ont été enregistrés le 16 février 2014 lors du 6^{ème} incident majeur rapporté dans le système national d'alerte précoce. Dès lors, tous les incidents qui ont suivi ont connu des dégâts matériels d'importance diverse. Les premiers blessés ont été signalés le 23 février 2014 lors du 7^{ème} incident rapporté et depuis lors, l'on a continué par dénombrer des blessés. Les premières pertes en vies humaines ont été enregistrées le 08 janvier 2017 lors du 10^{ème} incident notamment celui de Djimè¹⁵. A l'analyse, les données signalent une évolution progressive de la violence dans les manifestations opposant les fidèles de Banamè alors que les parties opposées sont diverses avec des localisations géographiques diverses. Cela révèle, comme avancé plus haut, une certaine aversion généralisée des fidèles de Banamè à qui les parties opposées reprochent provocations, dénigrement et profanations des autres religions surtout endogènes.

Face à ces affrontements persistants, il urge de trouver une solution pour éviter que cette situation ne mette à mal le dialogue interreligieux et la cohabitation pacifique chers au peuple béninois où chrétiens, musulmans, animistes se côtoient harmonieusement depuis des siècles. Car, les conflits naissent le plus souvent du rejet de l'autre, motivé généralement par la Foi et la tendance à considérer sa religion comme étant meilleure et supérieure à toutes les autres. La cohabitation pacifique et la collaboration entre les personnes appartenant à différentes religions sont des biens précieux pour le Bénin surtout en ces temps où le sens religieux authentique est travesti par des groupes extrémistes, et où les différences entre les diverses confessions sont déformées et instrumentalisées, faisant ainsi, de la religion, un dangereux facteur d'affrontement et de violence.

¹⁴ Pour sauver sa vie et son âme pour une fin du monde imminente selon les révélations des dignitaires de cette église, un rituel s'imposait (s'enfermer hermétiquement dans sa chambre embaumée d'un encens spécial et éclairée d'une bougie préparée). <https://lanouvelletribune.info/archives/benin/societe/32215-baname-un-eveque-et-trois-pretres-ecroues-4>

¹⁵ Voir incident n°8 dans le tableau des incidents ci-dessous.

III. Recommandations

Il est important d'attirer l'attention des uns et des autres sur la complexité et la dangerosité des conflits interreligieux. En effet, les conflits à caractère confessionnel qui ont secoué la planète en 2013 ont provoqué les plus importants déplacements de populations pour des raisons religieuses dans l'histoire récente¹⁶. Une fois que les conflits interreligieux commencent, il devient très difficile de les maîtriser. Les victimes voulant coûte que coûte se venger et les bourreaux ne voulant en aucun cas entendre raison, on se retrouve en face de deux camps diamétralement opposés et difficilement conciliables. Ainsi, au fil du temps, le conflit s'enracine et crée une division profonde au sein de la population. Ces conflits ne contribuent nullement au progrès socio-économique tant souhaité.

Pour éviter que les affrontements répétés entre fidèles de l'église de Banamè et les autres franges de la population ne dégénèrent en des conflits religieux ouverts, WANEP-Bénin recommande :

✓ ***Aux autorités religieuses et leurs fidèles***

- de promouvoir le dialogue, la paix et la tolérance entre les religions,
- de cultiver le vivre-ensemble,
- d'éduquer les fidèles au respect de la différence et des identités spécifiques,
- d'éviter toutes attaques verbales à l'encontre des tiers.

✓ ***Aux autorités politico-administratives***

- de veiller au respect du principe de la laïcité de l'Etat,
- de promouvoir le dialogue interreligieux en appuyant le cadre permanent de dialogue interreligieux,
- d'appeler tous les citoyens à la tolérance et aux respects des choix religieux des uns et des autres.

✓ ***Aux citoyens***

- de respecter la croyance de l'autre,
- de cultiver la paix, le vivre-ensemble et l'esprit de tolérance.

✓ ***Aux Organisations de la Société Civile***

- de sensibiliser la population pour la préservation de la paix entre les religions au Bénin,
- d'initier des rencontres entre les autorités religieuses et politico-administratives pour un dialogue religieux permanent,
- de maintenir la veille citoyenne.

¹⁶ <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20140729.OBS4901/les-conflits-religieux-secouent-la-planete.html>



RESEAU OUEST AFRICAIN POUR L'EDIFICATION DE LA PAIX

Programme d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide de l'Afrique de l'Ouest - Alerte hebdomadaire sur la Paix et la Sécurité en Afrique de l'Ouest

• ELEVE

- o Possibilité élevé de déstabilisation politique/ instabilité
- o Nombre élevé de décès (au-dessus de 20)/ dommages matériels élevés
- o Nombre élevé de personnes affectées (population incapable de s'en sortir)
- o Faible capacité de réponses de l'Etat

• MOYEN

- o Effet significative sur la déstabilisation politique
- o Perte en vie humaine significative reporté
- o Capacité de réponse modérée de l'Etat

• BAS/NEGLIGEABLE

- o Faible effet sur la déstabilisation politique
- o Perte en vie (0 à 5) et la destruction/perde de propriété/bien not significative
- o Forte capacité de réponses de l'Etat

S/No	Echelle de l'incident	Date de incident	Pays	Incidents	Lieu	Nombre de Décès/victimes / destruction de propriétés/population affectées	Mécanisme d'adaptation/ réponses/intervention
01	Bas	03 /01/2014	Bénin	Autre manifestation : Les fidèles de l'église de Jésus Christ de Banamè ont détruit la forêt sacrée de Banamè et la profanation du culte Kouvito (revenants) et Oro. Ils auraient publiquement incinéré les accoutrements et autres effets des revenants appelé communément "Kouvito", de « Oro », le dieu du vent et de la divinité Dokounnon-Zounkan à Zangnanado. Cet acte n'est pas du goût des adeptes et dignitaires des religions endogènes qui ont décidé de réagir si les autorités publiques ne faisaient rien. Les dignitaires de culte traditionnel n'ont pas du tout digéré le comportement incitateur des partisans de Parfaite « dieu esprit saint ».	Zangnanado	✓ Pas de blessés ✓ Pas de morts	Les adeptes appellent les autorités à intervenir pour mettre fin aux actes de provocations des fidèles de Banamè.
02	Bas	08/01/2014	Bénin	Autre manifestation : La veillée de prière des fidèles de l'église de Banamè a été interdite par le Préfet du Zou et des Collines, Armand NOUATIN. En effet, ayant été informé de l'organisation de cette manifestation, le préfet des départements du Zou et des collines, a dépêché des forces de l'ordre pour l'interdire alors qu'elle a été	Abomey	✓ Pas de dégâts matériels ✓ Pas de blessés ✓ Pas de morts	7

				dûment autorisée par le maire de la ville d'Abomey, Alain Fortunée NOUATIN. Du coup, le stade a été fortement militarisé cet après-midi du mercredi 08 janvier 2014, et les fidèles de l'église catholique rénover de Banamè ayant effectué le déplacement ont été enfermés à l'intérieur.			
03	Bas	29/01/2014	Bénin	Manifestation pacifique : Les populations de la cité historique d'Abomey sont descendues dans les rues pour crier haut et fort leurs exaspérations face aux graves manquements de la «déesse » de Banamè et de ses fidèles. Selon les manifestants, la «déesse Parfaite» et ses fidèles sont réputés dans la profération de menaces de morts, dans des provocations et des violences sur des personnes des autres religions qu'ils dénigrent, profanent et souillent allègrement depuis bientôt 05 ans.	Abomey	✓ Pas de dégâts matériels ✓ Pas de blessés ✓ Pas de morts	Les manifestants ont été reçus par le préfet du Zou et des Collines, Armand Nouatin,
04	Bas	31/01/2014	Bénin	Manifestation pacifique/ Conseil des Ministres : En approuvant le compte rendu du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes sur la crise socio-religieuse qui prévaut dans le département du Zou, le Conseil des Ministres tient à rappeler à tout le peuple béninois que notre pays est un Etat laïc et recommande vivement aux confessions religieuses professant leur foi dans notre pays : 1- le respect des Institutions de la République et des autorités à tous les niveaux ; 2- la cessation immédiate des injures, des menaces, des contraintes et la profanation des lieux de culte ou considérés sacrés ; 3- la promotion du dialogue inter religieux en vue de prévenir l'incompréhension et l'intolérance qui conduisent à l'affrontement et aux divisions ; 4- à l'église de Banamè de renoncer à l'utilisation	Bohicon	✓ Pas de dégâts matériels ✓ Pas de blessés ✓ Pas de morts ✓ Le peuple béninois	Le Conseil des Ministres en appelle à la conscience et à la compréhension de tous.

				des appellations et symboles de l'église catholique romaine et de créer sa propre identité en termes de dénomination, de symboles et d'habillements afin d'éviter toute confusion.			
05	Bas	03/02/2014		Manifestation Pacifique/Déclaration : L'Eglise de Jésus-Christ est choquée et outrée par le caractère injuste et partial du compte rendu du Conseil des Ministres du vendredi 31 janvier 2014. Pour les responsables de cette confession religieuse, il n'y a pas de paix sans justice et il n'y a pas de justice sans équité.	Cotonou	✓ Pas de dégâts matériels ✓ Pas de blessés ✓ Pas de morts	Pour les responsables, Banamè œuvre pour l'avènement d'un monde épris de paix, de justice sociale car, à Banamè, c'est l'évidence de l'existence absolue de la Sagesse incarnée.
06	Bas	16/02/2014	Bénin	Manifestation violente : Les populations de Kpondéhou dans le 2 ^{ème} arrondissement de la ville de Cotonou et les fidèles de Banamè s'affrontent sur le terrain de la localité. Les affrontements ont démarré juste parce que les populations se sont opposées à la célébration du culte de ces fidèles de Banamè sur leur terrain de jeux. Le bilan fait état de plusieurs dégâts matériels. Les fidèles de Banamè devraient faire une messe sur le terrain de Kpondéhou sise à Akpakpa.	Cotonou	✓ Dégâts matériels ✓ Pas de blessés ✓ Pas de morts	Aucun
07	Bas	23/02/2014	Bénin	Manifestation violente : Le parc automobile de Ouando a été le théâtre d'une altercation entre les fidèles de Parfaite et les usagers du marché de Ouando. A l'origine, des injures entre citoyens et fidèles qui ont fini par prendre le large. Cette vive altercation intervenue à la tombée de la nuit a enregistré plusieurs dégâts matériels suite aux jets de pierre entre les fidèles de Banamè et la population et de plusieurs blessés avec l'intervention des forces de sécurité.	Porto-Novo	✓ Dégâts matériels ✓ Blessés ✓ Pas de morts	Pour ramener le calme, les éléments de la police ont dû faire usage du gaz lacrymogène.
08	Bas	23/07/2014	Bénin	Manifestation violente : Un affrontement violent a eu lieu entre les fidèles	Abomey-Calavi	✓ Dégâts matériels ✓ Pas de blessés	Les forces de sécurité sont intervenues pour ramener la

				de Banamè et les populations de Godomey dans la Commune d'Abomey-Calavi. Cette manifestation violente a causé d'énormes dégâts matériels. Elle a bloqué la circulation pour plus d'une heure de temps.		✓ Pas de morts	calme.
09	Bas	01/11/2015	Bénin	Manifestation violente : Le quartier Dépôt, arrondissement du Plateau, dans la commune de Savè a été le théâtre d'un violent affrontement interreligieux. Cet affrontement a opposé des fidèles de la paroisse St Jean Marie Vianney de la localité et les adeptes de l'Eglise de Banamè. On enregistre d'énormes dégâts matériels.	Savè	✓ Dégâts matériels ✓ Pas de blessés ✓ Pas de morts	Les agents de la Gendarmerie sont intervenus pour ramener la calme.
10	Bas	08/01/2017	Bénin	Manifestation Violente: De violents affrontements ont éclaté à Djimè à Abomey, entre les fidèles de l'église de Gbanamè en croisade d'évangélisation depuis quelques jours dans la ville et des populations d'Abomey, causant deux morts (du côté des fidèles de Gbanamè), des blessés graves et de nombreux dégâts matériels (Une dizaine de motos et deux véhicules brûlés). En effet, cet affrontement fait suite à la provocation des fidèles de Banamè à l'encontre du Roi Béhanzin.	Abomey	✓ D'énormes dégâts ✓ Des blessés ✓ Deux (2) morts	Malgré l'intervention des forces de sécurité, les parties prenantes n'ont pas voulu entendre raison.
11	Bas	09/01/2017	Bénin	Arrestation : La Brigade territoriale de Bohicon a intercepté à Bohicon une voiture transportant 25 personnes (fidèles de Banamè) et plusieurs armes de fabrication artisanale. Cette arrestation est intervenue au lendemain d'une violente altercation entre les fidèles de Gbanamè et la population d'Abomey.	Bohicon	✓ Des armes de fabrication artisanales, ✓ Pas de dégâts matériels ✓ Pas de blessés ✓ Pas de morts	Les 25 personnes arrêtées ont été libérées sous convocation
12	Bas	29/01/2017	Bénin	Accident : 05 morts et 08 personnes asphyxiées ont été évacués d'urgence au Centre Hospitalier Départemental (CHD) de l'Ouémé-Plateau. Les victimes sont des fidèles de l'église de Gbanamè.	Porto-Novo	✓ 05 morts ✓ 08 personnes hospitalisées ✓ Pas de dégâts matériels Ministère	Une enquête est ouverte pour faire la lumière sur cet incident. Les responsables de l'église de Gbanamè ne se reconnaissent pas dans

				Selon les premiers éléments de l'enquête, les morts et les malades seraient victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. Les victimes auraient trouvé la mort lors d'un rituel recommandé par les responsables de l'église de Gbanamè.		de la santé	ce qu'on leur reproche dans ce drame. Certains estiment que ceux qui sont morts ne sont pas de vrais fidèles de leur congrégation.
13	Bas	16/02/2017	Bénin	Arrestation/Détention : Suite au drame survenu lors d'un rituel de l'église de Banamè le 29 janvier 2017 et qui a fait de nombreux morts, un évêque et trois prêtres de ladite église ont été écouté et détenus à la prison civile de Porto-Novo. Ils ont été accusés de complicité de meurtre et de pratique de charlatanisme.	Porto-Novo	✓ 04 personnes détenues ✓ Pas de dégâts matériels ✓ Pas de morts	Aucun

Les données du tableau sont tirées du système national d'alerte précoce (BeWARN, www.wanepbenin.org) de WANEP-Bénin

Ce bulletin n'est pas rédigé pour condamner une religion au profit d'une autre. Il se veut être une analyse de la situation dans une vision de prévention des risques d'affrontements dans le futur et, de ce fait, pour une promotion de la culture de la paix.

Bulletin BeWARN est une Production du Programme Alerte Précoce et Prévention de Conflits de WANEP-Bénin

Contrôle et Garantie de qualité : Julien N. OUSSOU

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Email : wanep-benin@wanep.org; wanep_benin@yahoo.fr

Site : www.wanep.org; www.wanepbenin.org;

Design & Mise en Page : Landry GANYE